



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe directeur  
sur le suivi de la Déclaration (2008)**

**Rapport oral du président du groupe directeur,  
M. Z. Rapacki, Ambassadeur et Représentant  
permanent de la République de Pologne  
auprès des Nations Unies à Genève**

**Rapport oral**

1. Le Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration (2008) s'est réuni le 13 novembre 2008. Sa composition a été arrêtée dans le cadre de consultations conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 302<sup>e</sup> session de constituer le groupe directeur en juin 2008. Il était présidé par M. Rapacki, Président du Conseil d'administration, et était composé des 16 membres gouvernementaux suivants (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Chine, Etats-Unis, France, Jordanie, Kenya, Nigéria, Pakistan, Pérou, Singapour, Suède, République tchèque, Tunisie et Uruguay), de huit membres employeurs et de huit membres travailleurs. D'autres membres du Conseil d'administration y ont assisté en qualité d'observateurs. La réunion était ouverte au public.
2. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du groupe directeur: les questions récurrentes qui figureront à l'ordre du jour des 99<sup>e</sup> session (2010) et 100<sup>e</sup> session (2011) de la Conférence internationale du Travail et le plan préliminaire de mise en œuvre. Le groupe directeur a décidé que ces deux questions seront examinées ensemble vu qu'elles sont étroitement liées.
3. Le président rappelle au groupe directeur que les questions relatives à l'étude d'ensemble et au questionnaire au titre de l'article 19 ne sont pas soumises au groupe directeur pour discussion, car elles seront étudiées à la réunion de la Commission LILS prévue pour le vendredi 14 novembre 2008.

## **Questions récurrentes à inscrire à l'ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) et de la 100<sup>e</sup> session (2011) de la Conférence internationale du Travail**

4. Concernant le thème de l'emploi qui pourrait faire l'objet d'une discussion récurrente en 2010, un exposé sur la formule, le contenu général et la méthodologie du rapport a été fait par le directeur exécutif du Secteur de l'emploi. Les membres du groupe directeur souscrivent à la proposition qui sera soumise à la présente session du Conseil d'administration d'inscrire l'emploi à l'ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) de la Conférence internationale du Travail<sup>1</sup>.
5. Pour ce qui est de la portée et de la méthodologie du rapport initial sur l'emploi, différents points de vue ont été exprimés. Certains estiment que le rapport doit être axé sur la façon de bien rendre compte de ce que les mandants demandent au BIT de faire et de l'impact que peut avoir la réponse du Bureau. Il devra permettre aux mandants d'avoir une idée claire de la situation pour en tirer des conclusions concernant les travaux et les orientations futurs. D'autres préfèrent un traitement approfondi plutôt que très sélectif de la question, en faisant observer que le contenu dépendra de la fréquence de la discussion sur l'objectif stratégique de l'emploi au cours du cycle. La nécessité d'assurer une certaine cohérence est mise en évidence, et toute tendance à traiter séparément les différents objectifs stratégiques est à éviter. Le rapport devra indiquer comment la promotion de l'emploi renforce la protection sociale, le dialogue social, les normes ainsi que les principes et droits au travail. D'autres membres insistent sur le fait qu'il convient de passer en revue et d'analyser les politiques et stratégies adoptées par l'OIT au lieu de centrer toute l'attention sur les Membres.
6. Pour ce qui est de la méthodologie, il a été communément admis que les études d'ensemble ne doivent pas constituer la seule source d'information et que le rapport devra s'inspirer d'un large éventail de sources, internes comme externes, et les rassembler de façon cohérente.
7. Au sujet de la deuxième question récurrente qui fera l'objet d'une discussion à la 100<sup>e</sup> session (2011) de la Conférence internationale du Travail, et dont le Conseil d'administration était saisi à sa présente session<sup>2</sup>, un accord général s'est dégagé sur le fait qu'elle devra porter sur la protection sociale, les membres qui ont déjà étudié le thème de la sécurité sociale marquant une préférence pour cette question.
8. Pour ce qui est du séquençage des discussions récurrentes et de la longueur du cycle, compte tenu des opinions exprimées en faveur de deux discussions sur l'emploi pendant un cycle donné, un soutien s'est manifesté en faveur d'un cycle de sept ans au lieu de six ans. Cela permettra de procéder, au cours de chaque cycle, à deux discussions sur chacun des thèmes suivants – emploi, principes et droits fondamentaux au travail et protection sociale – et à une sur le dialogue social. Cette question fera l'objet d'un nouvel examen lors des consultations tripartites informelles qui se tiendront avant la prochaine réunion du groupe directeur en mars 2009.

<sup>1</sup> Document GB.303/3/1.

<sup>2</sup> Document GB.303/3/2.

## Implications pour le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail

9. Le groupe directeur a eu une discussion initiale sur les implications de la Déclaration de 2008 pour le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. La valeur et l'intégrité intrinsèques de la Déclaration de 1998 elle-même ont été mises en relief. La suggestion selon laquelle le Bureau établira un document présentant des options possibles pour revoir le fonctionnement du suivi de la Déclaration de 1998 compte tenu de la Déclaration de 2008, a recueilli l'assentiment général.

### Plan préliminaire de mise en œuvre

10. Le groupe directeur reconnaît que le plan préliminaire de mise en œuvre préparé par le Bureau constitue un document très utile pour engager la discussion. Il estime néanmoins que ce plan doit être considéré comme une première étape et que le plan final à présenter en mars 2009 devra être renforcé à plusieurs égards et couvrir une série de questions qui ne sont pas encore abordées dans le plan préliminaire.
11. De l'avis général des membres, la Déclaration de 2008 doit changer la façon dont le BIT travaille: il ne s'agit pas de présenter les méthodes de travail et les programmes existants sous un nouvel emballage en y collant de nouvelles étiquettes. L'objectif est de renforcer la capacité de l'OIT afin qu'elle soit plus utile à ses Membres. Les membres du groupe directeur insistent pour que la Déclaration de 2008 et la résolution qui l'accompagne soient prises comme un tout, et que le plan de mise en œuvre englobe tous les éléments de la Déclaration et de la résolution. En particulier, les questions de capacité et de gouvernance traitées dans la résolution doivent être couvertes.
12. Les membres du groupe directeur partagent l'opinion selon laquelle des propositions concrètes sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes résultant de l'éparpillement des activités entre les différentes unités du Bureau et du manque de cohérence et de travail d'équipe. Le groupe directeur reconnaît la nature ambitieuse et expérimentale de l'exercice. D'une manière générale, il se déclare en faveur d'une approche progressive, et une adaptation se fera à la lumière de l'expérience et de l'évaluation. Plusieurs membres ont dressé une liste des éléments précis qu'ils voudraient voir expressément aborder dans le plan de mise en œuvre. Un accent particulier a été mis sur l'importance du dialogue social et sur la participation des partenaires sociaux. La nécessité d'une stratégie globale de communication a été soulignée, et il est suggéré qu'elle combine les moyens de communication mondiaux et locaux et qu'elle fasse appel aux nouveaux médias comme aux anciens.
13. S'agissant de la proposition concrète faite par le Bureau de lancer quatre études pilotes de pays volontaires, les membres du groupe directeur soulignent l'importance que revêt la participation des mandants tripartites et demandent de plus amples informations sur les critères à utiliser pour identifier les pays et sur l'objet des études.
14. Un observateur, ayant demandé et obtenu la parole, évoque l'appui du Mouvement des pays non alignés en faveur de la Déclaration et la nécessité pour l'OIT de fournir l'aide nécessaire aux Membres dans leurs efforts pour la mettre en œuvre.
15. En résumé, les discussions du groupe directeur ont été ouvertes et constructives et ont fourni des orientations précieuses sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Dans une conjoncture mondiale en rapide mutation, les membres du groupe directeur jugent la Déclaration de 2008 plus utile que jamais et sa mise en œuvre effective d'autant plus urgente.

- 16.** Des consultations informelles auront lieu en janvier-février 2009 en vue de faciliter la mise au point définitive du plan de mise en œuvre qui sera présenté en mars 2009 au groupe directeur et au Conseil d'administration.

Genève, le 18 novembre 2008.